

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

167 en argent, Mepel, ou moitié froment et Seigle 32 quartaux. Vin rouge 100 pots mesure de B. Du bois pour mon usage. De l'ancien gouvernement à sa receipt de B. 16. en argent. le Mepel. Des censés et de vin le vin des vignobles du gouvernement.

151 en argent outre 16 de gratification quelle à coutum d. payés par année.

Un petit jardin et deux morceaux de terre que j'ai defriche pour des plantages.

Ecole d'Arzier

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

N° 107  
215

Muids

hameaux

A la Commune d'Arzier

Paroisse et Agence d'Arzier

Nion

Du Léman

au muid 15 maisons faisant 25 feux, outre deux maisons foraines, sans appartenantes au ressort de l'école. Commune fort à l'école

Les maisons foraines sont  
1. La Maison du citoyen Tesson de Bassin  
2. Autre au dit Le Martin de Montaud, ferme appartenante à la Commune d'Arzier proche Genollier.  
Eloignement de celle un quart d'heure

Du muid 20 muids; du maisons foraines 3

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Trois, une a demi heure, l'autre trois quarts la troisième une heure

a. Leurs noms.

Dafin Genollier et Bequins

b. Leurs distances réciproques.

De Dafin a Bequin trois quarts d'heure  
De Bequin a Genollier trois quarts d'heure

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

Lecture, l'écriture, l'Orthographe, et l'arithmétique

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Toute l'année à l'exception de trois semaines  
par les Vacances des Moissons

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Catéchisme d'Ostervald, Chapitres de l'Évangile et l'Ancien et le Nouveau Testament

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Par une liste qui indique ce qui doit se faire  
Chaque jour et chaque école

9°. Durée de l'école chaque jour?

En hiver trois heures; en été deux

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Il ne le sont pas, ils viennent à l'école  
Depuis l'âge de six ans, garçons et filles,  
jusqu'à ce qu'ils aient Communie  
Ils sont divisés en 2 classes

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Ministre par esbai et éprouve en l'année  
d'une année à l'autre Breveté par le Bailli

b. D'où est-il?

D'Orzier

c. Son nom

H. Enri Gabriel Hüfset

( 3 )

d. Son âge.

26 ans

216

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Non marié

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Six ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

À la Maîtrise Maison Paternelle occupé aux ouvrages domestiques

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

Non

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

Vingt à vingt cinq

a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

Vingt à vingt cinq  
Dix à douze

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

Il

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Il

b. Quelle en est la valeur?

Il

c. Source des revenus.

Il

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Il

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Il Les particuliers ne payent rien

15°. Bâtiment de l'école.

Un Bâtiment

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

il est Neuf

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Une chambre pour l'école et un logement pour le Regent

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Il

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
  - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
  - c. Fondations?
  - d. Caisses communales?
  - e. Biens d'église?
  - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
  - g. De biens-fonds?
  - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

99 L  
en argent  
Des revenus de la Commune

Ecoles du Mois -

( I )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I

RAPPORTS LOCAUX

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Baspin.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est un Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

C'est une Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Buzigney, Agence de Baspin.

d. District

De Nyon

e. Canton

Du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Le Village de Baspin consistant en 88 feux est dans la circonférence du premier quart d'heure. Il y a deux maisons dans la circonférence du second. Et le hameau appelé la Cestille dans cette division contient dix maisons.

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons. )

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Baspin, Moinsel et la Chaumette maisons seigneuriales & la Cestille hameau.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Comme il a été dit ci-dessus Art. 2.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Il y a de Baspin . . . 65. Enfants.  
de la Cestille . . . 7.  
de Moinsel . . . 5.  
de la Chaumette 0

En tout . . . 77. Enfants.

B. C'est le moins qu'il y ait eu et qu'il aura probablement eu un grand nombre d'années

108  
217